



Berne, le 17 février 2021

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Crédit d'engagement «Financement d'un approvisionnement en électricité sûr des émetteurs de la Confédération»: ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 17 février 2021, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur un crédit d'engagement pour le financement d'un approvisionnement en électricité sûr des émetteurs de la Confédération.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 25 mai 2021.

Le réseau de radio de sécurité de Polycom permet aux autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité en Suisse de communiquer entre elles en toutes circonstances. Pour assurer la communication sur tout le territoire suisse, même en cas de panne généralisée du réseau électrique, des mesures sont nécessaires pour les quelque 270 emplacements d'émetteurs de la Confédération. L'autonomie électrique de ceux-ci doit être portée à plusieurs jours. Le Conseil fédéral sollicite un crédit d'engagement de 36,5 millions de francs à cet effet.

Nous vous invitons à donner votre avis sur les explications contenues dans le rapport explicatif. La documentation correspondante peut être téléchargée sur le site:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

stephan.lanz@ezv.admin.ch



Nous vous prions d'indiquer dans votre prise de position les coordonnées des personnes de référence auxquelles nous pouvons nous adresser en cas de questions.

Messieurs Stephan Lanz (058 465 61 17) et Florian Lauber (058 480 27 37), vice-directeur de l'AFD, se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer
Conseiller fédéral